

1 Cour pénale internationale.
2 Chambre de première instance VI
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Mahamat Said Abdel Kani* — n° ICC-01/14-01/21
5 Juge Miatta Maria Samba, Président — Juge María del Socorro Flores Liera — Juge
6 Sergio Gerardo Ugalde Godínez
7 Procès — Salle d'audience n° 2
8 Mardi 8 novembre 2022
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 31*)
10 M. L'HUISSIER : [09:31:05] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-2478 (*sous serment*)
15 (*Le témoin s'exprimera en français*)
16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:31:24] Bonjour à toutes et à
17 tous.
18 Madame la greffière d'audience, veuillez citer l'affaire, je vous prie.
19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:31:45] Bonjour, Madame la Présidente,
20 Madame, Messieurs les juges.
21 La situation en République centrafricaine II, dans l'affaire *Le Procureur c. Mahamat*
22 *Said Abdel Kani* ; référence de l'affaire ICC-01/14-01/21.
23 Et nous sommes en audience publique.
24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:32:00] Je vous remercie.
25 Et je souhaiterais que les parties se présentent, s'il vous plaît.
26 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [09:32:08] Bonjour.
27 Moi-même première... premier substitut du Procureur, à savoir Holo Makwaia, puis
28 nous avons également, substitut du Procureur, M^{me} Leonie von Braun, M^{me} Brunhild

- 1 Le Bailly et Lise Tamm.
- 2 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:32:25] Je vous remercie.
- 3 Je souhaiterais que M^e Pellet se présente. Vous êtes seule aujourd'hui, Maître Pellet.
- 4 M^{me} PELLET : [09:32:33] Merci, Madame la Présidente.
- 5 Les victimes sont représentées par moi-même, Sarah Pellet, conseil au bureau du
- 6 conseil public pour les victimes.
- 7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:32:46] Je vous remercie
- 8 beaucoup, Maître Pellet.
- 9 Maître Jennifer Naouri, pour la Défense, s'il vous plaît.
- 10 M^e NAOURI : [09:32:53] Merci, Madame la Présidente.
- 11 À côté de moi, M^e Jacobs et... et Manon Lanselle ; et derrière nous, nous avons
- 12 Capucine Banet. Et quant à moi, je suis Jennifer Naouri, conseil principal.
- 13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:33:02] Je vous remercie,
- 14 Maître Naouri.
- 15 Et je constate la présence de M. Said, ce matin, dans le prétoire. Bonjour, Monsieur
- 16 Said. J'espère que vous êtes bien reposé.
- 17 M. SAID : [09:33:20] Oui, bonjour, Madame la juge Présidente. Ça va.
- 18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:33:22] Et bonjour à vous,
- 19 Madame la témoin. J'espère que vous avez pu vous reposer.
- 20 LE TÉMOIN : [09:33:29] Bonjour, bonjour, Madame la Présidente. J'étais bien
- 21 reposée, super bien.
- 22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:33:37] Bien. Alors, nous
- 23 allons, donc, poursuivre le... votre contre-interrogatoire ce matin. Et j'ai cru
- 24 comprendre que M^e Jacobs va poursuivre ce contre-interrogatoire.
- 25 Maître Jacobs, nous... je sais que vous avez d'ores et déjà indiqué que vous allez
- 26 essayer de terminer ce contre-interrogatoire pendant ce premier volet d'audience. Ai-
- 27 je bien compris ?
- 28 M^e JACOBS : [09:34:03] Bonjour, Madame la Présidente.

1 Oui, j'avais indiqué que j'en aurais besoin pour une session et... pour sûr, et donc,
2 entre une et deux sessions. C'est ce que j'avais indiqué hier.

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:34:16] Oui, certes, un ou
4 deux volets d'audience. Quoi qu'il en soit, si vous terminez pendant ce premier volet
5 d'audience ou, plutôt, si vous devez poursuivre pendant le deuxième volet
6 d'audience en n'utilisant que 10 à 15 minutes, nous allons perdre tout le temps du
7 deuxième volet d'audience, et nous ne voulons pas faire cela, perdre notre temps.
8 Donc, nous apprécierions vivement, si vous le pouvez, bien entendu, être conscient
9 de ce fait du temps qui passe et terminer pendant ce premier volet d'audience. Merci.

10 M^e JACOBS : [09:34:47] Bien sûr, Madame la Présidente.

11 QUESTIONS DE LA DÉFENSE (*suite*)

12 PAR

13 M^e JACOBS : [09:34:57]

14 Q. [09:34:58] Bonjour, Madame le témoin.

15 R. [09:35:59] Bonjour, bonjour, Maître.

16 M^e JACOBS : [09:35:06] Alors, je vois que nous sommes en audience publique. Je
17 pense qu'encore une fois par mesure de précaution c'est peut-être mieux de
18 retourner en audience à huis clos partiel pour la suite de mes questions.

19 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:35:18] Madame la greffière,
20 pouvons-nous passer à huis clos partiel, s'il vous plaît ?

21 **(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 35) (Reclassifié partiellement en public)*

22 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:35:25] (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:35:38] (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 M^e JACOBS : [09:35:42] (Expurgé)

27 Q. [09:35:43] (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 Et je vais vous lire un assez long passage, mais pour que vous ayez bien le contexte ;
11 d'accord, Madame le témoin ?

12 M^e JACOBS : [10:21:52] Donc, je renvoie au transcrit d'audience du 10 octobre 2022,
13 transcrit T-018, à partir de la page 16, ligne 24. Et premier passage jusqu'à la page 18,
14 ligne 2.

15 Q. [10:22:18] Et donc, le directeur Mallo nous a dit... — donc, je vais commencer un
16 peu plus bas pour aller plus vite : « Mais pour que je sache... » Donc, je commence à
17 la page... à la ligne 7 de la page 17 du transcrit français. « Mais pour que je sache qu'il
18 y avait des gens qui ont été arrêtés par les éléments séléka et gardés à l'OCRB, je l'ai
19 dit dans mes déclarations que c'était un des éléments séléka centrafricain du nom de
20 Thaddée qui, discrètement, est allé me trouver au bureau pour me dire : “grand
21 frère, en dehors des gens que vous voyez dans les geôles, dehors, il y a certains de
22 nos frères qui sont gardés au sous-sol, là où est assis Said.” Moi, je lui ai dit : “Mais
23 quel sous-sol ?” Il dit : “Là où est assis Said, il y a un sous-sol et les gens sont là-
24 dedans.” Moi, je pensais qu'il blaguait, mais il a insisté.

25 Je lui ai dit : “D'accord, j'ai compris, je verrai ça avec Said.” Je crois c'est le lendemain
26 que je suis allée vers Said pour lui demander : est-ce qu'il peut venir me voir au
27 bureau. Said est revenu... est venu vers moi, je lui ai posé la question de savoir si,
28 effectivement, il y a un sous-sol là où il est et qu'il y a des personnes dedans. Sa

1 première réaction était, pour moi, un étonnement parce qu'il m'a dit : "qui vous a dit
2 ça ?" Je lui ai dit : "C'est une information que, moi, j'ai reçue et je veux vérifier
3 seulement." Gentiment, il m'a dit : "C'est vrai, il y a des prisonniers là, mais c'est des
4 prisonniers de Djotodia que personne ne devrait en savoir plus." Et il est ressorti de
5 mon bureau. »

6 Donc, là, je vais continuer la suite à la page 19, à partir de la ligne 7, toujours du
7 transcrit T-018 du 10 octobre 2022.

8 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

9 Et la question qui est posée au directeur Mallo, c'est : « Et après cette conversation
10 avec Said, donc là où il a parlé de Djotodia, que s'est-il passé ? »

11 Réponse : « Après, Said a regagné son bureau. Et c'est bien après réflexion, un jour je
12 crois, un jour ou deux jours après, je suis allé vers lui pour lui demander encore ce
13 qu'il peut venir me voir au bureau. Il est venu et j'ai dit : "Mais Said, les gens qui
14 sont au sous-sol..." — et ça je lui ai dit... menti en disant que c'est le procureur qui
15 veut en savoir plus — est-ce qu'il peut me les amener pour que je prenne leur
16 filiation. Said m'a dit que ça, ça, c'est... c'est impossible, parce qu'il risque d'avoir des
17 problèmes graves avec ses chefs, à savoir Nouredine et Djotodia.

18 La question, c'est : « Que s'est-il passé ensuite ? ».

19 Réponse du directeur Mallo : « Je... je l'ai interpellé une deuxième fois et c'est, je
20 crois, la troisième fois que Said a accepté. Dire mais voilà, que j'attende, il verra ce
21 qu'il peut faire pour moi. C'est comme ça qu'il m'a présenté, je crois, à l'insu de ses
22 éléments, parce qu'il ne voulait pas que quiconque ne voie comment il va sortir les
23 détenus, pour l'emmener dans mon bureau, pour ne pas... certainement pour se
24 protéger lui aussi. Il m'a amené un détenu très rapidement dans mon bureau. Je lui
25 ai dit : "Mais je prends juste sa filiation et je le ramène." Quand il est sorti, j'ai tout de
26 suite appelé un... comment je l'appelais, ce que... ce... c'est un partenaire, un Français,
27 il se prénomme Thierry, je pense. Il est venu dans mon bureau, il est rentré par la...
28 par l'est, l'accès qui est le portail qui a accès direct dans mon bureau. Et très

1 rapidement, il a photographié le détenu, qui à peine bougeait les membres et a peine
2 à me parler aussi. Je lui ai dit de faire très rapidement et de partir, parce que, donc...
3 très rapidement. Il a pris les photos, il est ressorti. Je ne pouvais pas l'interroger
4 longtemps, parce qu'il pouvait... il avait de la peine à parler. Donc, je suis allé
5 appeler Said pour venir le récupérer et le réintégrer. C'est comme ça que ça s'est
6 passé. »

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 R. [10:30:24] (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)
2 (Expurgé)
3 Q. [11:01:36] (Expurgé)
4 (Expurgé)
5 R. [11:01:43] (Expurgé)
6 (Expurgé)
7 Q. [11:01:55] (Expurgé)
8 Expurgé)
9 (Expurgé)
10 R. [11:02:09] (Expurgé)
11 (Expurgé)
12 (Expurgé)
13 (Expurgé)
14 Q. [11:02:59] (Expurgé)
15 (Expurgé)
16 (Expurgé)
17 (Expurgé)
18 R. [11:03:18] (Expurgé)
19 Q. [11:03:23] Merci.
20 Et donc, pendant l'entretien est-ce que les enquêteurs prennent des notes ?
21 R. [11:03:43] Oui, bien sûr. Tout ce que je dis, il prend note au fur et à mesure.
22 Q. [11:03:54] Est-ce que vous vous souvenez s'ils ont enregistré avec un microphone
23 ou une caméra le... votre entretien ?
24 R. [11:04:04] Bon, là, je ne sais pas, je ne sais pas. Je ne peux pas savoir parce que
25 c'est... c'est une enquête. Donc, il peut pas me montrer que, voilà, ils sont en train de
26 m'enregistrer ou tout ça, là. Donc, ce que je vois et... je suis présente, parce que je
27 vois comment il écrit au fur et à mesure. Tous mes dires. Donc, pour l'enregistrement
28 je... je ne peux pas savoir, parce que c'est leur travail.

1 Q. [11:04:54] Merci.

2 Et j'ai vu qu'un interprète était présent. Quel a été son rôle pendant l'entretien ?

3 R. [11:05:06] Alors, l'interprète était là, il était là, son rôle, ce que je vois, si les
4 enquêtrices a des difficultés à écouter ce que je lui... j'explique ou je... je lui donne
5 comme des informations, l'interprète explique ça clairement en anglais, avec eux.
6 Donc, il est toujours prêt, si même, moi-même, je pose des questions, s'il comprend
7 pas, il y a l'interprète qui éclaire les choses.

8 Q. [11:06:03] Et vous-même, vous échangez en quelle langue avec les enquêteurs ?

9 R. [11:06:21] Moi, je parle deux langues. Je parle langue nationale sango et puis
10 français. Parfois, je parle le sango, parfois je (*inaudible*) en français. Si les enquêteurs
11 qui parlent bien français, on parle... on échange en français. Mais ceux qui parlent
12 pas français en tant que tel... bon, je parle en sango à l'interprète et il... il traduit ça en
13 anglais à l'enquêteur.

14 Q. [11:07:01] D'accord. Je veux juste bien comprendre.

15 Donc, vous, quand vous avez parlé aux enquêteurs, vous parliez en français ou en
16 sango ; c'est ça que je comprends ?

17 R. [11:07:15] Oui, aux... aux enquêteurs, c'est en sango, mais si l'enquêtrice ou
18 l'enquêteur parle français, on échange directement. J'échange directement avec
19 l'enquêteur.

20 Q. [11:07:43] Alors, Madame le témoin, j'essaie de comprendre.

21 Donc, si on prend votre déclaration...

22 M^e JACOBS : [11:07:54] Et donc, je redonne le... la référence, si je la retrouve. Donc,
23 c'est CAR-OTP-2110-0745, onglet 1 pour la version française, onglet 2 pour la version
24 anglaise.

25 (*L'huissier d'audience s'exécute*)

26 Et si on va au paragraphe 4, à la page 0746.

27 (*L'huissier d'audience s'exécute*)

28 Q. [11:08:33] Donc, vous dites au paragraphe 4 : « J'ai souhaité à ce que l'entretien se

1 fasse en français. Je comprends et je parle parfaitement le français. L'interprète
2 sango-français a été présent pendant toute mon audition, et les enquêtrices m'ont
3 indiqué qu'il était à ma disposition pour m'exprimer en sango si j'en avais besoin. »

4 Donc ça c'est au paragraphe 4.

5 Et si on va à la... l'attestation au... au paragraphe... à la page — pardon — 0767, donc
6 l'avant-dernière page...

7 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

8 0767 — 0-7-6-7, voilà. Si j'ai pas été clair.

9 Donc, là, si on zoome sur votre attestation, que vous avez déjà reconnue hier, vous
10 dites...

11 Un peu plus bas, s'il vous plaît.

12 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

13 ... « La présente déclaration m'a été lue en français et en sango. » Donc, vous dites ça
14 ici, que vous avez signé.

15 Et ensuite sur la page d'après, s'il vous plaît, donc 0768...

16 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

17 ... nous avons l'attestation de l'interprète qui dit qu'il est dûment qualifié pour
18 interpréter du sango au français et du français au sango, et qui précise : « (Expurgé)
19 (Expurgé) m'a informé qu'elle parle et comprend le sango et le français, et n'a
20 souhaité... et a souhaité s'exprimer en français pendant l'entrevue. » Et ensuite,
21 l'interprète dit que vous reconnaissez que les faits sont véridiques... Bon.

22 Alors, il y a plusieurs questions, là, juste pour essayer de clarifier les choses.

23 Donc, vous dites que vous vous êtes exprimée en français et en sango pendant
24 l'entretien ; c'est ça ?

25 R. [11:10:55] Oui, bien sûr.

26 Q. [11:10:57] D'accord. Et que la... la déclaration vous a été lue en français et en
27 sango. Alors, l'interprète dit que vous vouliez vous exprimer en français, il ne... il ne
28 précise pas qu'il vous a relu la déclaration, ce qui est le cas, dans d'autres cas, donc je

1 voudrais juste comprendre comment elle vous a été relue en sango. C'est l'interprète
2 qui vous l'a traduite ou ça se passe comment exactement ?

3 R. [11:11:28] Alors, je vous ai dit tout à l'heure que je parle sango, et français.
4 Pourquoi ? Parce qu'il y a aussi des enquêtrices qui avaient des difficultés en
5 français. Et si j'exprime en français, elle peut pas me comprendre vraiment. Donc je
6 parle sango et l'interprète interprète ça en anglais. Donc, voilà, je vous ai dit tantôt je
7 parle français, tantôt je parle sango. Mais dans le cas, si les enquêtrices ou
8 l'enquêteur parlent bien français, on échange directement en français.

9 Q. [11:12:17] D'accord. Non, c'est très clair. Et donc, quand vous dites que votre
10 déclaration a été lue en français et en sango, en fait, on vous a remis la version
11 française, j'imagine, que vous avez relue.

12 R. [11:12:28] Oui, j'ai relu ça.

13 Q. [11:12:31] Donc pas en sango.

14 R. [11:12:43] J'ai relu ça en français et l'interprète interprétait ça aussi en sango. Mais
15 j'ai relu ça, mais il m'a donné... j'ai relu ça, parce que c'est écrit... c'est pas écrit en... en
16 sango, mais c'est en français.

17 Q. [11:12:57] D'accord. Merci, c'est très clair.

18 Une dernière question sur la langue. Vous avez dit que, parfois, il y avait une
19 interprétation en anglais. Alors, ici nous voyons un interprète français-sango ; qui...
20 — et non pas anglais — qui procédait à l'interprétation en anglais pour l'enquêteur ?

21 R. [11:13:33] Alors, j'étais déjà une fois reçue par deux enquêtrices... deux
22 enquêteurs... c'est-à-dire enquêteur, enquêtrice, que leur interprète, c'est... c'est un
23 Centrafricain. Et ceux... ceux-là, ils parlent français, mais ils ont difficulté. Donc,
24 parfois, je parle sango à l'interprète et c'est lui qui... qui dit... en... en anglais, mais
25 entre moi et ces enquêteurs, on échange en français.

26 Q. [11:14:31] (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1 (Redacted)

2 (Redacted)

3 (Redacted)

4 (Redacted)

5 (Redacted)

6 (Redacted)

7 (Redacted)

8 (Redacted)

9 (Redacted)

10 Q. [11:22:55] Merci, Madame le témoin.

11 M^e JACOBS : [11:22:57] C'était ma dernière question, Madame la Présidente. Merci.

12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [11:23:02] C'est très bien. Eh

13 bien, c'était un peu plus long que les 15 minutes. L'idée, c'est que nous devons

14 également respecter les... le Greffe pour la durée.

15 Avez-vous des questions, Madame (*inaudible*) ?

16 M^{me} LE BAILLY (interprétation) : [11:23:20] Madame la Présidente, oui, j'aurai une

17 question. Je sais pas, avec votre permission, si je le fais maintenant ou après la pause.

18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [11:23:26] Non, nous pouvons

19 attendre encore.

20 Pouvez-vous me donner votre question ou bien est-ce que souhaitez demander...

21 M^{me} LE BAILLY (interprétation) : [11:23:29] Oui, bien sûr. Merci, Madame la

22 Présidente.

23 QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES DU PROCUREUR

24 PAR M^{me} LE BAILLY : [11:23:38]

25 Q. [11:23:39] (Redacted)

26 (Redacted)

27 (Redacted)

28 (Redacted)

1 (Redacted)
2 (Redacted)
3 (Redacted)
4 R. [11:24:27] (Redacted)
5 (Redacted)
6 Q. [11:24:45] (Redacted)
7 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*
8 Merci, Madame la témoin.
9 M^{me} LE BAILLY : [11:24:58] Ce sera tout pour l'Accusation.
10 R. [11:25:00] Merci, Madame la Procureur.
11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [11:25:03] Merci Madame le
12 Procureur.
13 Madame le témoin, au nom de la Chambre, je voudrais vous remercier très
14 sincèrement de votre coopération et pour avoir aidé... nous avoir aidés en présentant
15 votre témoignage au *(inaudible)*. Nous vous souhaitons le meilleur vœu pour la suite
16 de vos *(inaudible)* et nous vous souhaitons un très bon voyage de retour chez vous.
17 Merci beaucoup.
18 Je sais que nous devrions entendre le témoin P-1167, le Procureur... le témoin du
19 Procureur. Est-ce que je demande qu'elle nous rencontre ici dans 30 minutes pour
20 que nous puissions commencer le témoignage ? Bien.
21 La séance est levée, nous reprendrons dans 30 minutes.
22 M. L'HUISSIER : [11:25:59] Veuillez vous lever.
23 *(L'audience est suspendue à 11 h 25)*
24 *(L'audience est reprise en public à 11 h 59)*
25 M. L'HUISSIER : [11:59:09] Veuillez vous lever.
26 Veuillez vous asseoir.
27 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*
28 TÉMOIN : CAR-OTP-P-1167

1 (Le témoin s'exprimera en sango)

2 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [11:59:29] Bonjour. Oui, c'est
3 encore le matin. Bonjour. Bonjour à toutes et à tous.

4 Je vois de nouveaux visages, parmi l'équipe du Procureur, puis je vois qu'il y a un
5 conseil en application de la règle 74, et je vois qu'il y a quelqu'un de nouveau dans
6 l'équipe de M^e Naouri, et puis je vois qu'il y a quelqu'un d'autre qui a rejoint
7 M^e Pellet. Donc, est-ce que vous pourriez vous présenter avant que nous ne
8 commencions à entendre ce témoin, s'il vous plaît ?

9 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [12:00:24] Merci, Madame la Présidente. Alors,
10 moi-même, Holo Makwaia, Leonie von Braun, Yuichiro Omori, pour l'Accusation.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:00:35] Je vous remercie.
12 Oui, Maître Pellet ?

13 M^{me} PELLET : [12:00:39] Merci, Madame la Présidente. J'ai effectivement été rejointe
14 par Adeline Bedoucha pour la représentation des victimes. Merci.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:00:49] Merci beaucoup.
16 Maître Naouri, le nouveau conseil sur votre gauche, pourriez-vous le présenter, s'il
17 vous plaît ?

18 M^e NAOURI : [12:01:00] Tout à fait. À ma gauche, c'est Simon Appriou et sinon nous
19 sommes exactement la même composition que ce matin.

20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:01:08] Oui, tout à fait. Et
21 qu'en est-il du conseil règle 74 ? Pourriez-vous vous présenter, s'il vous plaît, dans
22 un micro ?

23 M^e BURUMA : [12:01:16] (*inaudible*).

24 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : Microphone, s'il vous plaît.

25 M^e BURUMA : [12:01:22] Excusez-moi. Alors, je suis conseiller juridique pour le
26 témoin, et je m'appelle Tamara Buruma.

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:01:28] Bienvenue dans ce
28 prétoire, Madame, ou Maître.

1 Et je remarque, je constate plutôt la présence de M. Said dans le prétoire.

2 Et Monsieur le témoin, bonjour. Bonjour. Bonjour à vous, Monsieur le témoin.

3 LE TÉMOIN (interprétation) : [12:01:44] Bonjour.

4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:01:55] Donc vous êtes le
5 neuvième témoin convoqué par le Procureur. Nous comprenons que ce témoin va
6 s'exprimer en langue sango. Donc j'aimerais rappeler à tout un chacun une fois de
7 plus, qu'il faut absolument parler lentement, pour les interprètes. Et je souhaiterais
8 que vous observiez toutes et tous la règle des cinq secondes entre les questions et les
9 réponses. Alors, nous constatons brièvement que les mesures de protection ont été
10 confirmées pour ce témoin, et ce, suite à la décision 481. Qui plus est, la Chambre
11 constate que l'unité des victimes et des témoins ne recommande pas d'autres
12 mesures spéciales.

13 Monsieur le témoin, vous êtes sur le point de témoigner devant la Cour pénale
14 internationale et j'aimerais, au nom de la Chambre, vous souhaiter la bienvenue dans
15 ce prétoire. Je pense que vous devriez avoir devant vous le texte de l'engagement
16 solennel qui doit être prononcé par tous les témoins, tous... tous les témoins qui
17 viennent témoigner devant cette chambre ou cette Cour.

18 Alors, si vous avez ce texte, ce qui me semble être le cas, est-ce que vous pourriez en
19 donner lecture à voix haute, s'il vous plaît ? Merci.

20 LE TÉMOIN (interprétation) : [12:03:23] Je déclare solennellement que je dirai la
21 vérité, rien que la vérité et toute la vérité.

22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:03:34] Je vous remercie,
23 Monsieur le témoin. Est-ce que vous comprenez ce que vous venez de lire et est-ce
24 que vous êtes d'accord avec ce que vous venez de lire ?

25 LE TÉMOIN (interprétation) : [12:03:52] Oui, je comprends.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:04:02] Bien. Nous allons
27 donc poursuivre.

28 Monsieur le témoin, je vais vous expliquer quelles sont les mesures de protection qui

1 ont été mises en place par la Chambre pour votre déposition. Voici quelles sont les
2 mesures de protection qui sont mises en œuvre pour vous protéger : altération de la
3 voix, ainsi qu'altération des traits du visage. Ces altérations dureront pendant toute
4 votre déposition.

5 Cela signifie que personne à l'extérieur de ce prétoire ne peut voir votre visage, et
6 personne ne peut non plus entendre votre voix véritable pendant la déposition —
7 pendant votre déposition. Nous avons également l'octroi d'un pseudonyme, ce qui
8 signifie que lorsque nous vous... nous nous adresserons à vous, nous vous
9 appellerons « Monsieur le témoin », pour nous assurer que le public ne connaisse
10 pas votre nom. Lorsque vous répondrez à des questions qui ne risqueront pas de
11 divulguer votre identité, nous le ferons en audience publique. L'audience publique
12 signifie que le public peut entendre ce qui se dit dans le prétoire. Lorsqu'il vous sera
13 demandé de décrire certaines choses qui vous sont spécifiques ou qui ont trait à vous
14 ou lorsqu'on vous demande de mentionner des faits qui risqueraient de révéler ou
15 de divulguer votre identité, nous le ferons à huis clos partiel. Et en dernier lieu, j'ai
16 quelques questions pratiques à vous indiquer, qu'il ne faudra pas que vous oubliiez
17 pendant votre déposition. Tout ce que nous disons ici est consigné par écrit et est
18 interprété ; en conséquence, il est important de parler clairement et lentement, parler
19 dans vos microphones, s'il vous plaît, et ne commencez à parler que lorsque la
20 personne qui vous aura posé la question aura fini de poser sa question. Et vous
21 saurez que la personne a fini de poser la question lorsqu'elle éteindra son
22 microphone — cette personne. Ensuite, je vous demanderais d'attendre cinq
23 secondes pour permettre aux interprètes de terminer leur interprétation.

24 Si vous avez une question à poser ou si vous souhaitez une pause, levez la main et
25 nous saurons ainsi que vous souhaitez nous dire quelque chose.

26 Avez-vous compris tout ce que je viens de vous dire, Monsieur le témoin ?

27 LE TÉMOIN (interprétation) : [12:07:11] Je l'ai bien compris.

28 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:07:15] Merci beaucoup.

1 Alors, nous allons donc, maintenant, commencer votre déposition et nous allons
2 donc donner la parole au... à l'Accusation pour qu'elle vous pose des questions. Et
3 j'ai... je... j'indique aux parties que nous sommes en audience publique.

4 Madame la Procureur.

5 Madame la Procureur, je vous en prie.

6 M^{me} von BRAUN (interprétation) : [12:07:44] Merci, Madame la Présidente.

7 Je me demandais si nous devons souligner les règles en matière de garantie pour ce
8 qui est de la règle 74 avant que nous ne commencions.

9 *(Discussion entre les juges sur le siège et leur assistant)*

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:08:17] La Chambre ne
11 pense pas que cela pose un problème. Le conseil elle-même n'a pas demandé à
12 présenter quoi que ce soit.

13 M^{me} von BRAUN (interprétation) : [12:08:34] Très bien. Alors, tout est bien précisé.
14 Merci beaucoup.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:08:38] Je vous en prie.

16 QUESTIONS DU PROCUREUR

17 PAR M^{me} von BRAUN (interprétation) : [12:08:42]

18 Q. [12:08:43] Bonjour à vous, Monsieur le témoin.

19 Nous nous sommes déjà rencontrés. Je m'appelle Leonie von Braun et je vais vous
20 poser des questions au nom du Bureau du Procureur. Je vais donc m'exprimer
21 lentement, comme nous l'a demandé la juge Présidente, et s'il y a quelque chose que
22 vous ne comprenez pas, si vous ne comprenez pas une question que je vous poserai,
23 n'hésitez surtout pas à me le dire. Je reformulerai ainsi ma question ou je la poserai
24 d'une façon différente.

25 J'aimerais également vous indiquer que si vous avez besoin de faire une pause, à un
26 moment donné, n'hésitez surtout pas à nous le demander et nous essaierons de faire
27 en sorte de prendre en considération votre demande.

28 Alors, j'aimerais vous poser mes premières questions qui vont porter sur votre

1 identité et sur votre parcours personnel.

2 M^{me} von BRAUN (interprétation) : [12:09:55] Je vais donc demander à ce que nous
3 passions à huis clos partiel.

4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:10:01] Madame la greffière,
5 pouvons-nous passer à huis clos partiel, s'il vous plaît ?

6 **(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 10) (Reclassifié partiellement en public)*

7 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:10:06] (Redacted)

8 (Redacted)

9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:10:11] (Redacted)

10 (Redacted)

11 M^{me} von BRAUN (interprétation) : [12:10:20] (Redacted)

12 Q. [12:10:21] (Redacted)

13 (Redacted)

14 R. [12:10:31] (Redacted)

15 Q. [12:10:45] (Redacted)

16 R. [12:10:55] (Redacted)

17 (Redacted)

18 (Redacted)

19 (Redacted)

20 (Redacted)

21 Q. [12:11:37] (Redacted)

22 (Redacted)

23 R. [12:11:55] (Redacted)

24 (Redacted)

25 (Redacted)

26 (Redacted)

27 (Redacted)

28 (Redacted)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 Q. [12:56:59] (Expurgé)
- 8 R. [12:57:14] (Expurgé)
- 9 Q. [12:57:23] (Expurgé)
- 10 R. [12:57:48] (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 Q. [12:58:24] (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 R. [12:59:17] (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 (Expurgé)
- 18 Q. [12:59:47] (Expurgé)
- 19 R. [13:00:12] (Expurgé)
- 20 (Expurgé)
- 21 M^{me} von BRAUN (interprétation) : [13:00:37] Merci beaucoup. Madame le Président,
- 22 je vois l'heure qui tourne.
- 23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [13:00:42] Oui.
- 24 Monsieur le témoin, nous allons à présent nous arrêter là afin que nous puissions
- 25 tous aller déjeuner. Nous reviendrons après le déjeuner et nous poursuivrons votre
- 26 témoignage à 14 h 30 — nous reprendrons à 14 h 30.
- 27 Je vais à présent lever la séance et je vous demanderai de revenir ici à 14 h 30. Merci.
- 28 M. L'HUISSIER : [13:01:15] Veuillez vous lever.

1 (L'audience est suspendue à 13 h 01)

2 (L'audience est reprise en public à 14 h 31)

3 M. L'HUISSIER : [14:31:00] Veuillez vous lever.

4 Veuillez vous asseoir.

5 (Le témoin est présent dans le prétoire)

6 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [14:31:07] Bonjour. Bonjour à
7 toutes et à tous.

8 Monsieur le témoin, nous allons reprendre votre interrogatoire principal de la part
9 de l'Accusation.

10 Madame la Procureur, je vous en prie.

11 M^{me} von BRAUN (interprétation) : [14:31:42] Merci, Madame la Présidente.

12 Q. [14:31:44] Monsieur le témoin, j'ai quelques questions de suivi.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [14:31:53] Nous sommes en
14 audience publique, hein, pour que vous le sachiez bien, Madame.

15 M^{me} von BRAUN (interprétation) : [14:31:59]

16 Q. [14:31:59] J'ai quelques questions de suivi à vous poser au sujet de questions que
17 vous avez soulevées ou de thèmes que vous avez abordés avant la pause. Et lorsque
18 vous répondrez à mes questions, essayez de répondre à mes questions lentement,
19 pour que nous puissions consigner tout ce que vous dites. Je vous le rappelle parce
20 que si cela va trop vite, si le rythme est trop rapide, j'interviendrai pour vous le dire.

21 M^{me} von BRAUN (interprétation) : [14:32:28] Et j'aimerais maintenant que nous
22 repassions à huis clos partiel, Madame la Présidente.

23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [14:32:40] D'accord.

24 Madame la greffière, pouvons-nous repasser à huis clos partiel, s'il vous plaît ?

25 **(Passage en audience à huis clos partiel à 14 h 32) (Reclassifié partiellement en public)*

26 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:32:48] Nous sommes à huis clos partiel,
27 Madame la Présidente.

28 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [14:32:49] Je vous remercie.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

- 1 (Expurgé)
- 2 R. [16:00:31] (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 Q. [16:01:02] (Expurgé)
- 6 M^{me} von BRAUN (interprétation) : [16:01:06] Donc, cette pièce peut être retirée.
- 7 Je vois l'heure, Madame la Présidente, je vais donc m'arrêter pour aujourd'hui, bien
- 8 évidemment.
- 9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [16:01:16] Merci beaucoup,
- 10 Madame le Procureur.
- 11 Monsieur le témoin, nous allons nous arrêter ici pour aujourd'hui et vous allez
- 12 poursuivre votre déposition demain. Le Procureur continuera de vous poser des
- 13 questions demain, mais je vous demanderais de ne pas parler de votre témoignage
- 14 avec qui que ce soit lorsque vous aurez quitté cette salle d'audience aujourd'hui.
- 15 Donc, l'audience est levée et je vous redonne rendez-vous à 9 h 30.
- 16 Merci beaucoup.
- 17 M. L'HUISSIER : [16:01:49] Veuillez vous lever.
- 18 (L'audience est levée à 16 h 01)